

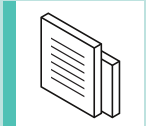
Ville de Candiac

Guide pour les élections générales municipales

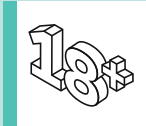
2 novembre 2025



**POUR VOTER, VOUS DEVEZ REMPLIR
LES CONDITIONS SUIVANTES LE JOUR DE L'ÉLECTION :**



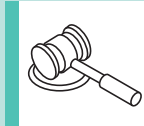
Être inscrite
ou inscrit sur la
liste électorale



Avoir 18 ans
ou plus au
2 novembre



Avoir la
citoyenneté
canadienne

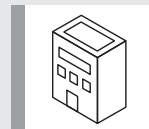


Ne pas avoir
perdu vos droits
électoraux



Avoir votre domicile dans
la municipalité et habiter au
Québec depuis au moins six mois

OU



Être propriétaire d'un immeuble
ou occuper un établissement
d'entreprise situé sur le territoire
de la municipalité depuis
au moins le 18 septembre 2025

VOTRE DOMICILE N'EST **PAS** SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ ?

Vous pouvez exercer votre droit de vote si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements
- Propriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire
- Locataire d'un établissement d'entreprise

Pour que votre nom soit ajouté à la liste électorale, vous devez transmettre une demande écrite à la municipalité avant le **28 septembre 2025**. Les copropriétaires d'immeubles et les cooccupants d'établissements d'entreprise doivent désigner qui, parmi eux, sera inscrit sur la liste électorale au moyen d'une procuration.

ÊTES-VOUS INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

Vous pouvez le vérifier :

- En ligne, sur le site Web d'Élections Québec
- En consultant l'avis d'inscription que vous recevrez par la poste au début de la période électorale
- En communiquant avec le bureau de votre présidente d'élection

LE JOUR DE L'ÉLECTION,
VOUS NE POURREZ PAS VOUS INSCRIRE
SUR LA LISTE ÉLECTORALE.

POUR VOUS INSCRIRE OU POUR MODIFIER VOTRE INSCRIPTION

Présentez-vous à la Commission de révision aux jours et aux heures indiqués sur l'avis d'inscription que vous recevrez par la poste. Un parent, votre conjointe, votre conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire cette démarche à votre place. Un rendez-vous virtuel est également possible, sous certaines conditions.

DOCUMENTS REQUIS

Pour vous inscrire ou pour effectuer un changement d'adresse, apportez deux pièces justificatives qui, ensemble, indiquent votre nom, votre date de naissance et votre adresse. Vous pouvez apporter, par exemple :

- Permis de conduire
- Carte d'assurance maladie et une facture de téléphone
- Certificat de naissance et une facture d'électricité

POUR VOTER

Vous devez établir votre identité en présentant l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie du Québec
- Permis de conduire du Québec
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

BESOIN D'ASSISTANCE ?

Le personnel du bureau de vote est là pour vous aider. Une personne peut aussi vous accompagner.

OPTIONS POUR VOTER

☒	VOTE LE JOUR DES ÉLECTIONS	Le dimanche 2 novembre , les bureaux de vote sont ouverts de 10 h à 20 h. Votre employeur doit faire en sorte que vous avez au moins quatre heures consécutives pour aller voter.
☒	VOTE PAR ANTICIPATION	Vous pouvez voter par anticipation le dimanche 26 octobre de 12 h à 20 h.
☒	VOTE ITINÉRANT	Vous pouvez faire une demande pour voter à votre domicile si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou si vous demeurez dans une RPA*.
☒	VOTE AU BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION	Vous pouvez aussi voter dans un lieu déterminé par la présidente d'élection le 24 octobre de 14 h à 20 h.

FINANCEMENT POLITIQUE

Lors d'une élection générale, vous pouvez verser jusqu'à 200 \$ en contribution à un parti politique ou à un candidat indépendant autorisé.

Seules les contributions de 50 \$ ou moins peuvent être versées en argent comptant. Toute contribution de plus de 50 \$ doit être faite au moyen d'un chèque, d'un virement de fonds ou d'une carte de crédit. Dans ce dernier cas, vous devrez signer un formulaire produit par le ou la représentant(e) officielle.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Coordonnées du bureau de la présidente d'élection :

Par la poste : Bureau de la présidente d'élection
100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, J5R 3L8

Par courriel : elections2025@candiac.ca

Par téléphone: (450) 444-6123

Site Internet : candiac.ca/elections-municipales-2025

* Les résidences privées pour aînés (RPA) reconnues à Candiac sont le Chartwell Le Montcalm (95, boul. Montcalm Nord) et la Résidence Sëva (300, rue de la Sarcelle). Le vote itinérant se tiendra le 27 ou 28 octobre 2025, selon l'horaire qui sera communiqué aux personnes éligibles par le bureau de la présidente d'élection.